Les médailles

L'ancienneté

Médailles des 10 ans ***Médaille des 20 ans*** ***Médaille des 30 ans*** ***Médaille des 40 ans***

Acte de courage et dévouement

Bronze ***Argent 2e Cl*** ***Argent 1er Cl*** ***Vermeil*** ***Or***

<u>Bronze :</u> Décernée lorsque le sauveteur a réellement risqué sa vie, ou lorsque, s'il a couru des risques moindres.
<u>Argent - 2ème Classe :</u> Décernée exclusivement aux titulaires de la médaille de bronze qui ont, à nouveau, fait preuve de courage et d'abnégation.
<u>Argent – 1ère Classe :</u> Décernée exclusivement aux titulaires de la médaille d'argent de 2ème Classe qui ont, à nouveau, fait preuve de courage et d'abnégation.
<u>Vermeil :</u> est décernée, avec une grande réserve, pour les actes d'une grande intrépidité, ainsi qu'aux titulaires d'au moins deux médailles d'Argent.
<u>Or :</u> est attribuée aux personnes ayant rendu, à plusieurs reprises, des services exceptionnels à ses concitoyens. Elle n'est cependant généralement accordée qu'à titre posthume.

Service exceptionnel

Argent	*Vermeil*	*Or*
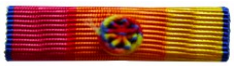		

Sécurité intérieure

Bronze	*Argent*	*Or*

Les médailles de la sécurité intérieure sont destinées à récompenser les services particulièrement honorable, notamment un engagement exceptionnel, une intervention dans un contexte particulier, une action humanitaire ou l'accomplissement d'une action ponctuelle ou continue dépassant le cadre normal de service, rendus par toute personne, au cours de sa carrière ou dans le cadre d'un engagement citoyen ou bénévole, pour des missions ou actions signalées relevant de la sécurité intérieure.

Ordre hiérarchique en partant de la plus haute

- ***Médaille de la sécurité intérieure***
- ***Médaille d'honneur avec rosette pour services exceptionnels***
- ***Médaille pour acte de courage et de dévouement***
- ***Médaille d'honneur de sapeurs-pompiers (ancienneté)***

la fourragère

La fourragère pour acte de courage et dévouement est une décoration récompensant un corps de sapeurs pompiers pour faits de guerre ou de bravoure exemplaires.Les personnels, durant leur temps de service dans un corps dont le drapeau à été décoré pour acte de courage et dévouement, portent la fourragère qui correspond au niveau de décoration.

Autres médailles

L'ordre national du mérite

Chevalier

Officier

Commandeur

L'ordre national du mérite a pour vocation de récompenser les « mérites distingués » d'encourager les forces vives du pays et d'accueillir les générations plus jeunes dont la valeur n'attend pas le nombre des années. Il est chargé de stimuler les énergies individuelles, de fédérer toutes les volontés et de récompenser l'innovation et la participation au rayonnement de la France.

La légion d'honneur

Chevalier

Officier

Commandeur

La légion d'honneur est la distinction la plus élevée des distinctions nationales. Elle récompense les mérites éminents acquis au service de la nation, soit à titre civil, soit sous les armes.

Le Président de la République est le Grand maître de l'Ordre